



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 50297

Texte de la question

M Robert Poujade M le ministre delegue a la sante sur les problemes poses aux ecoles d'infirmier(e)s par la decision annoncee en mars 1991 de mettre en place un diplome unique - formation d'infirmier(e)s diplome(e)s d'Etat et d'infirmier(e)s psychiatriques. Cette decision etait assortie de la promesse de la parution d'un nouveau programme des etudes, au plus tard en septembre 1991, mais ce programme n'est toujours pas connu a ce jour. Par ailleurs, lors de la conference nationale des directions regionales des affaires sanitaires et sociales, a ete annoncee la fermeture de 168 ecoles sur 318, alors que dans le cadre du protocole d'accord negocie le 29 octobre avec les representants de la profession d'infirmier(e)s, le ministre a propose de fixer le quota national d'eleves infirmiers au titre de 1992 a 17 200 (soit 2 000 eleves de plus). Dans ces conditions, les ecoles sont legitiment inquietes de savoir comment le ministere entend concilier le projet de fermeture de 168 ecoles et la formation de 2 000 eleves supplementaires, en l'absence du nouveau programme de formation prevu. Il souhaite donc que des reponses claires lui soient apportees sur les moyens a mettre en oeuvre pour resoudre le probleme national actuel de la crise du recrutement du personnel soignant.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indique a l'honorable parlementaire que le nouveau programme de formation des infirmiers a ete soumis pour avis a la commission des infirmiers du conseil superieur des professions paramedicales qui l'a approuve a une tres large majorite. Il sera prochainement publie. Il a ete demande aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau programme preparatoire au diplome unique d'infirmier, la ou existaient auparavant une formation et un diplome particulier aussi bien en ce qui concerne les soins generaux que la psychiatrie, de mener une reflexion approfondie sur l'appareil de formation existant. Cette reflexion n'a nullement pour objectif la suppression de structures de formation, mais pourra deboucher sur des rapprochements fonctionnels entre structures en vue d'optimiser l'enseignement dispense aux futurs professionnels. En tout etat de cause, la fermeture de structures de formation apparait peu opportune alors qu'une augmentation substantielle des quotas d'entree en premiere annee en 1992 vient d'etre decidee, portant le quota national a 18 600 eleves contre 15 141 en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50297

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4771